

MAIRIE de VIC LA GARDIOLE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 17 février 2009 à 18 heures 30

Monsieur Jean-Louis BOURMOND, Premier Adjoint, préside la séance en l'absence de Monsieur le Maire.

La séance commence à 18 heures 30.

Sujet 1 : Vente terrain stade de football

Monsieur le Premier Adjoint rappelle à l'Assemblée la décision prise de vendre le stade de football actuel afin d'y implanter un EHPAD accueillant 65 lits médicalisés.

(Rappelle aussi qu'un compromis a été signé avec différents propriétaires fonciers en vue d'acquérir un nouveau site accueillant un complexe sportif réhabilité et aux normes).

Il informe l'Assemblée de la nécessité de modifier une modalité de la vente : le financement de l'opération étant maintenant réalisé par une société de crédit-bail, OSEO Financement, le terrain doit être vendu dans son intégralité à ce crédit-bailleur.

Monsieur le Premier Adjoint rappelle à l'Assemblée que l'ensemble des autres modalités de la vente restent inchangées, notamment le prix (75 euros le m²).

Vote : Unanimité.

Sujet 2 : Motion de soutien au Conseil Général de l'Hérault

Monsieur le Premier Adjoint rappelle à l'Assemblée l'imminence des conclusions de la Commission Balladur portant réforme de l'organisation territoriale française.

Sont susceptibles d'être proposées :

- la suppression de l'échelon territorial Département
- la fusion entre les Régions et les Départements

Monsieur le Premier Adjoint informe l'Assemblée de la démarche émanant du Conseil Général de l'Hérault, d'appel à la mobilisation des Maires de l'Hérault pour soutenir le Département.

Vote : Unanimité.

Sujet 3 : Servitude de passage et d'entretien pour réseau pluvial communal Chemin des Maraîchers

Monsieur le Premier Adjoint rappelle à l'Assemblée la décision d'aménager le Chemin des Maraîchers.

Pour permettre à la Commune d'évacuer les eaux pluviales provenant du Chemin des Maraîchers vers le Marais de la Grande Palude, un réseau pluvial communal doit être créé nécessitant la constitution d'une servitude de passage et d'entretien sur plusieurs parcelles privées.

Les fonds servants seront les propriétaires des parcelles cadastrées :

- | | | |
|----------|---------|---------|
| - AZ 117 | - AZ 20 | - AZ 48 |
| - AZ 118 | - AZ 19 | - AZ 25 |
| - AZ 119 | - AZ 49 | - AZ 26 |
| - AZ 122 | - AZ 79 | - AZ 27 |

Le fond dominant, la Commune de VIC.LA.GARDIOLE, établira une canalisation souterraine qui suivra le tracé indiqué sur le plan annexé.

Elle bénéficiera, à titre gratuit, d'un droit de passage afin d'effectuer, ou de faire effectuer, toutes les vérifications utiles ainsi que tous les travaux d'entretien, de réparation ou de reconstruction de toute ou partie de la canalisation.

Ce droit de passage nécessitera la réalisation d'un traitement du chemin béton afin de protéger les canalisations.

L'ensemble des fonds servants seront interdits de toute construction sur une bande de 2 mètres de part et d'autre de la canalisation.

Vote : Unanimité

Monsieur le Premier Adjoint clot la séance à 20 heures 25.